sur tous les rats. Il ne s'acharne pas sur eux : il les tue d'un seul coup de croc. Des bravos éclatent. Le combat a duré vingt-six secondes.

» La seconde fournée de rats est lâchée dans la lice. Parmi eux, se trouve le gros solitaire. C'est le tour du petit ratier. qui s'attaque bravement à ce dernier, mais il a affaire à un ennemi redoutable, qui se défend avec énergie. Huit,dix secondes s'écoulent, et l'on peut déjà prévoir que le *retriver* remportera le prix — cinquante francs. — car le ratier s'acharne sur son adversaire. Il l'abandonne enfin et tue assez promptement tous les autres, mais cette deuxième bataille a duré quatre-vingts secondes. Hurrah pour le *retriver*.

» Le public de l'endroit a suivi toutes les péripéties de cette lutte avec l'attention la plus passionnée. Voilà un spectacle qui « n'adoucit pas les mœurs ! »

Un tailleur, habitant ordinairement Lens, a été arrêté lundi : il est accusé d'avoir dérobé, le 2 janvier, une montre en argent à une épicière de la rue Philippe-le-Bon.

Tombola. — Voici les résultats de la tombola tirée dimanche, chez M. Charles Soet, rue de l'Alouette : numéros gagnants :

158 — 77 — 53— 109—318— 258—303—158—69—205—179 — 311—20—176—251—21—8—166—223—345—106.

Les numéros qui ne seront pas réclamés le 15 du mois de février seront acquis à l'œuvre.

Wattrelos. — Il y a quelques semaines, un jeune militaire, originaire de Wattrelos et appartenant à un régiment en garnison à Cambrai, déserta et vint se réfugier à Wattrelos.

Son plus jeune frère vient de rapporter à la gendarmerie ses armes et son équipement.

Flers. — Jeudi soir, vers dix heures et demie, le jeune Ernest Bernard,rentrant chez lui, aperçut trois individus qui s'enfuyaient d'un clos attenant à sa maison, et où se trouvait un poulailler bien garni.

Il poursuivit les fuyards, qui se perdirent malheureusement dans l'obscurité.

Le jeune homme cria « au voleur », mais ce fut en vain.

Il trouva — dans le poulailler — deux sacs de toile, une chemise de femme, un caleçon, et deux poules.

Les sacs et les effets étaient sans doute destinés à recevoir le produit du larcin que les voleurs avaient l'intention de commettre.

Une montre a été trouvée, lundi soir,par M. Camille Debruyckère, demeurant Boulevard de Strasbourg. On peut la réclamer au bureau de police.

Vente publique de marchandises. — La prochaine vente publique est fixée au mardi 21 février prochain.

Les quantités a exposer devront être annoncées à M. Edouard Déchenaux, pour le jeudi 16 février 1888 et la Marchandise rendue dans les magasins généraux, rue Wibaux. au plus tard le 18 dudit mois. Ces délais passés la marchandise sera rigoureusement refusée.

Toute marchandise qui ne serait pas livrée dans les délais mentionnés, sera formellement refusée.

Tout lot pour lequel la limite de vente n'aura pas été envoyée *par écrit*, sera adjugé d'office, au plus offrant.

S'adresser pour tous renseignements,à M. Edouard Déchenaux, 54, rue de Lille.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Liste électorale.--Délais de réclamation

Nous rappelons aux électeurs que toute demande en inscription ou en radiation sur la liste électorale, doit être formée avant le 4 février minuit, délai de rigueur.

Les électeurs sont invités à prendre communication des listes dont les tableaux sont déposés au *secrétariat* de la mairie depuis le 15 janvier (Décret régl. 2 fév. 1852). Les maires sont tenus de les communiquer à tout requérant, sans déplacement, sous peine de *responsabilité personnelle.*

TOURCOING

Le nouveau Conditionnement. — Ainsi qu'on l'a vu par le compte-rendu que nous avons donné au sortir de la séance du Conseil municipal de vendredi soir, il a été enfin parlé du nouveau Conditionnement, mais la question est loin d'être vidée.

Cet établissement si nécessaire à notre commerce et dont la construction s'impose depuis si longtemps, joue de malheur ; toutes les commissions chargées d'en poursuivre l'étude se sont toujours trouvées divisées lorsqu'il s'est agi de prendre une décision définitive.

Dans la séance du 23 février 1886, le choix du terrain était à l'ordre du jour et les divergences d'opinions se manifestaient déjà :

« La commission nommée par vous, disait le Maire, ayant été consultée, ses membres, réduits à six, par suite de la démission de M. Darras, se sont divisés, trois s'étant prononcés pour le terrain Poliet et Delobel, trois pour le terrain Wattel et, à défaut, pour celui des Hospices. La commission de surveillance du Conditionnement, consultée à son tour, se partagea également ; sur les quatre membres présents, deux opinèrent également en faveur du terrain Pollet et Delobel, deux autres pour le terrain Wattel, et, à défaut, pour celui des Hospices. »

Quelques jours plus tard le 27 février, après une très longue discussion,le Conseil se prononçait par 18 voix pour les terrains Pollet et Lorthiois, contre 8 voix pour le terrain Wattel et 2 pour le terrain des Hospices.

On aurait pu croire dès lors, qu'après les délais nécessités par les formalités, le projet eût été promptement mis à exécution. Il n'en est rien pourtant : deux années presqu'entières se sont écoulées depuis ce vote du Conseil municipal sans que la première brique du nouveau Conditionnement ait été placée. Depuis plus d'un an et demi, il y a là une valeur de 225,000 fr. de terrain à peu près improductive, et d'un autre côté le commerce se plaint, l'extension toujours croissante des affaires rend l'organisation actuelle des services tout à fait insuffisante. C'est que la commission de surveillance, divisée lors du choix du terrain, ne sait pas se mettre d'accord sur l'adoption des plans : plusieurs projets ont déjà été soumis, et tous avaient leurs partisans ou leurs adversaires en nombre égal.

Si nos renseignements sont exacts, parmi les membres de la commission, les uns se rallient à un projet de conditionnement avec raccordement au chemin de fer, d'autres accusent leurs préférences pour un projet sans raccordement, d'autres, enfin, n'adoptent ni l'un ni l'autre des combinaisons.

De guerre lasse, le Maire a dû saisir le Conseil municipal qui renvoie l'affaire devant la commission primitivement nommée pour étudier cette question du nouveau conditionnement : mais, comme cette commission est incomplète par suite de retraites volontaires ou forcées, il faut élire deux nouveaux membres. Le temps s'écoule, le commerce attend et attendra probablement de longs mois encore.

Qu'y faire, dira-t-on? Aller droit au but, expliquer franchement la situation et prendre à bref délai une détermination.

Le terrain choisi n'offre-t-il plus, maintenant qu'il faut passer du projet à l'exécution, toutes les conditions requises pour une installation qui réponde non seulement aux besoins du présent mais aux prévisions de l'avenir? Mieux vaudrait l'avenir en toute sincérité, *errare humanum est*, et prendre immédiatement des mesures pour choisir un autre emplacement,

Ou bien est-ce dans l'agencement même que git la difficulté qui sépare les membres de la commission de surveillance? Pourquoi alors ne pas prendre l'avis de la Chambre de commerce puisqu'il s'agit d'une question technique?

En tout état de cause il est indispensable qu'une détermination soit prise à brève échéance afin de faire droit aux légitimes réclamations du commerce.

« *Depuis longtemps*, disait M. Hassebrouck, la question de la construction d'un nouveau conditionnement, en remplacement de celui actuel, *de tous points insuffisant*, est à l'ordre du jour.... *Aujourd'hui le moment parait arrivé de donner une solution à cette importante affaire*... » Et il y de cela... deux ans !

J. P.

Agression nocturne. — M. J.-B. Liard, passant, dimanche, vers 7 h. 1/2 du soir, rue des Poutrains, a été accosté par deux individus qui l'ont terrassé et lui ont enlevé son porte-monnaie contenant 40 fr. M. Liard a déposé une plainte, mais il ne connait pas ses agresseurs qu'il croit être Belges.

Le cadavre de l'enfant trouvé,dimanche matin, dans une citerne de la fosse dite des *Grands Obaux*, près du fort de Bondues, a été ramené à Tourcoing.

M. le docteur Dewyn doit en faire l'autopsie. Des recherches actives sont faites pour trouver le coupable.

Un réserviste du 43e de ligne, le sieur François Rogier, demeurant au Pont de Neuville a été arrêté hier par la gendarmerie pour désertion.

Deux chevaux attelés à un camion se sont emportées, hier après-midi, rue de l'Hôtel-de-Ville : ils allaient se briser contre le mur de l'établissement Bayart-Parent, quand le domestique qui les conduisait est parvenu à modérer leur allure.

Des malfaiteurs ont pénétré dans une des classes de l'école de la Croix-Rouge,ont fracturé le bureau d'un maître et enlevé six rouleaux de monnaie de un franc et une boite de plumes. C'est lundi matin, en voulant ouvrir son bureau, que le maître s'est aperçu du vol, qui a dû être commis dimanche matin.

La police, immédiatement prévenue, a ouvert une enquête, elle a pu recueillir quelques indices qui feront, on l'espère, découvrir les coupables.

Les expositions de pigeons. — Nous lisons dans la *Revue colombophile* :

« L'exposition de M. Assemaine a donné ce qu'on était en droit d'en attendre; 55 sujets étaient exposés. L'affluence des amateurs a été considérable ; il en est venu de partout.

» On sait que M. Assemaine a un jeu soutenu et régulier. Ses succès remontent à bien loin et il a sû toujours conserver ses positions.

» Chaque pigeon avait sur son étiquette ses états de service. C'était mieux qu'à Roubaix où ces renseignements faisaient absolument défaut.

» Nous remarquons ; un gros meunier qui a remporté grand nombre de prix et dont M. Assemaine fait beaucoup de cas.

» Une série de jeunes de toute beauté, sur lesquels notre ami fonde beaucoup d'espérances et qui proviennent d'une petite femelle (Meutrot) qu'il a payée 50 francs à M. Clément, de Mouveaux ;

» Un jeune de 1887 bien constitué qui a fait dans sa première année 5 prix sur 6 concours avec les poules de 3 et 5 francs.

» Un magnifique pigeon qui a fait 3 prix du 2 juillet au 3 septembre.

» Un roux magnifique (dit Gantois) grand nombre de prix jusqu'à Paris ;

» Une belle femelle qui n'a jamais pondu et qui est nourricière hors ligne.

» Le producteur de toute cette belle collection de pigeons a été également exposé à côté d'un de ses fils (n° 1) ; à son panier était attachée une longue liste indiquant ses concours et ses prix remportés.

» Nous pouvons dire que M. Assemaine a de beaux et bons pigeons. »

Ronq. — Le relevé des débits de boissons dressé au 1er janvier de cette année, accuse 99 cabarets, 1 café, 4 cantines chez les épiciers et 1 restaurant, au total 105 débits, soit, sur une population de 6104 habitants donne un débit par 58 habitants.

Vol audacieux à la Marlière. — Dimanche, vers 7 heures du soir, un individu s'est introduit dans la boucherie de M. Vandevelde, à la Marlière et a enlevé une somme de 40 francs enfermée dans le comptoir.

Au moment où il se disposait à partir, Mme Vandevelde est entrée. Le voleur se voyant surpris, lui donna un coup dans le bas ventre qui étendit Mme Vandevelde près du berceau de son enfant.

Le coupable de cet odieux méfait est resté inconnu.

S'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains, pour les fournitures de bureau et les commandes d'imprimés de tous genres : têtes de lettres, factures, memorandums, bulletins d'envoi, mandats, circulaires, registres spéciaux, livres à souches, etc. ; programmes et affiches de concerts, avis de naissance et de mariage, lettres de convoi et d'obit donnant droit à l'insertion dans le journal.

LAINES

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, TABLEAU SYNOPTIQUE DES FLUCTUATIONS DE COURS, EN 1887 DU PEIGNÉ ET DE LA BLOUSSE, Buenos-Ayres, et RELEVÉ DES MOUVEMENTS DES CONDITIONS PUBLIQUES des principaux centres industriels du Nord. — Prix : 0.50 c.

LILLE

Docteurs Arabes. — Les jeunes Africains que Son Eminence le cardinal Lavigerie envoie étudier à la Faculté catholique de Lille, pour devenir de précieux auxiliaires de la Religion et de l'influence française en Tunisie et en Afrique, continuent à répondre, dignement, aux espérances fondées sur eux. MM. Felix-Hadour-Bem-Mahammed et Lin-Abd-El-Kader, Ben-Hinnis, viennent de soutenir avec succès devant l'Etat, la thèse du doctorat.

C'est un magnifique résultat,dont l'honneur doit être partagé entre les lauréats africains et les savants professeurs, dont ils suivaient les cours. C'est aussi un puissant encouragement pour les pères missionnaires d'Alger, les Pères blancs, qui les ont adoptés et élevés et pour les généreux catholiques qui ont donné leurs sympathies à cette œuvre.

Le glorieux saint Hubert, patron de la ville de Lille, dont le sanctuaire a abrité si longtemps la piété et les études de ces jeunes docteurs, continuera en Afrique la protection visible qu'il leur a accordée parmi nous et les divers éléments de civilisation, qui se préparent sous son patronage auguste, serviront à porter là-bas avec le nom chrétien le témoignage des nombreux bienfaits dont la bonne ville de Lille (cette Rome du Nord), selon l'expression si juste d'un éminent et regretté prélat, aime à enrichir les missions.

Son Eminence, le cardinal Lavigerie a choisi les meilleurs moyens de gagner à nous, ces colonies d'Afrique en leur envoyant des missionnaires et des médecins, qui en pansant gratuitement leurs plaies, leur parlent avec amour de Dieu et de la France ! C'est le conseil du Christ à ces disciples : « *Curate infirmos et docete* ». (*Guérissez les malades et enseignez-les.*)

Encore une fois honneur à notre Faculté catholique à laquelle Sa Sainteté Léon XIII, s'intéresse si vivement, honneur au génie du cardinal Lavigerie, qui a su faire de ces jeunes africains, des docteurs par la science, des chrétiens par la foi et des Français par le cœur !

La distribution de mardi, à la Chambre, comprend le projet du gouvernement portant la prorogation jusqu'au 31 décembre 1892 aux octrois urbains et la banlieue de Lille des surtaxes suivantes : 6 fr. 20 par hectolitre de vin; 3 fr. par hectolitre de cidres; 21 fr. par hectolitre d'alcool pur.

Ces surtaxes indépendantes des droits de 4 fr.80, 2 fr. et 24 francs peuvent être perçus à titre de taxe principale sur les mêmes boissons.

La session des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude, des bourses dans les lycées et collèges de garçons, s'ouvrira le 12 avril prochain. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la préfecture du 1er au 25 mars.

La Société typographique lilloise a tenu, dimanche, son assemblée générale de fin d'année. Le compte rendu du secrétaire a été fort applaudi. De ce document, il ressort que le nombre des membres honoraires est de 66 ; celui des membres participants de 296, et celui des retraités de 31. Le capital s'élève à plus de 146,000 fr.

M. Danel, président, a fait savoir à l'assemblée que le produit net de la représentation donnée les Français atteindrait près de 4,000 fr. qui iront grossir le fonds de retraites.

Il a été procédé à l'élection de la commission administrative. Tous les anciens membres ont été réélus à la presque unanimité : le président pour cinq ans, le médecin pour trois ans, et les autres fonctionnaires pour l'année 1888. Voici la composition du bureau :

Président : M. Léonard Danel; médecin : M. le docteur Castiaux ; vice-président : M. Adolphe Lecreux; secrétaire : M. Ferdinand Duponchelle; secrétaire-adjoint M. François Piens ; trésorier : M. Jules Cappe; trésorier adjoint : M, Charles Sambaere ; bibliothécaire-archiviste : M. Emile Gabelles; économe : MM. Henri Cappe, François Daenekindt, Adrien Lamory, Edouard Luton, Alfred Morin, Alexandre Obry; vérificateurs ; MM. Hector Decottignies, Henri Delahaef, Désiré Malfait, Désiré Prévost, Camille Robbe.

Avant de se séparer, l'assemblée a voté une adresse de félicitations à M. Claretie, administrateur du Théâtre-Français, récemment élu membre de l'Académie française.

Le train de Paris, qui doit arriver à Lille, à 10 h. 40 du soir, a subi hier un retard de près d'une heure et demie, par suite d'un accident survenu au fourgon de marchandise près de Longau.

Ce fourgon a déraillé. Il fallait attendre l'arrivée d'une machine supplémentaire pour déblayer la voie et opérer le transbordement des colis. Il n'y a pas eu d'accidents de personne.

Mort de faim et de froid. — Hier, à Lille, un individu dont on n'a pu établir l'identité est mort de faim et de froid.

L'inconnu paraissait âgé de 35 ans environ ; il s'était affaissé sur un banc de Debarcadère de la Gare, quand l'agent Laroche fut prévenu par plusieurs voyageurs. Pendant qu'on le conduisait au poste cet homme s'évanouit et il fallait requérir une voiture.

Voyant l'état dans lequel il se trouvait, on le conduisit à l'Hôpital Saint-Sauveur, mais ce n'était plus qu'un cadavre. Il avait expiré durant le trajet.

LES FILS DE BELGES

Nous apprenons que M. Auspach-Puissant, membre de la Chambre des Représentants de Belgique, vient de distribuer son rapport présenté au nom de la commission spéciale chargée d'examiner les questions de Droit international entre la France et la Belgique.

Ce rapport demande l'approbation de la Convention conclue le 5 juillet 1879 entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le service militaire dans les deux pays.

Cette convention de 1879 n'avait pu jusqu'ici recevoir son effet, parce qu'à la suite de certaines hésitations juridiques existant au sein de la commission, les chambres belges n'avaient jamais été appelées à la ratifier. Puisque ce rapport a été adopté à l'unanimité par la commission, nous avons tout lieu de croire que dans un très bref délai, la convention sera définitivement admise par le pays voisin.

Cette convention internationale stipule notamment que les deux pays s'interdisent de faire porter les armes aux jeunes gens dont la nationalité définitive dépend d'une option qu'ils peuvent faire a leur majorité, avant qu'ils aient atteint l'âge où cette option leur est permise par la loi.

C'est à la suite de la campagne menée rigoureusement par M. Eugène Roche, avocat, qui s'est beaucoup occupé de cette question de nationalité que les Chambres Belges ont nommé une nouvelle commission spéciale et que les choses vont aboutir.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 30 janvier 1887

Présidence de M. LÉON MOTTE.

L'enregistrement des reconnaissances des dettes

Une demande d'admission au passif de la faillite M.... a amené la discussion sur un point de droit qu'il est bon de signaler.

M. H... produit, à l'appui de sa demande d'admission pour le montant d'une créance qu'il a contre le failli, une reconnaissance de dette dont la formalité d'enregistrement a été remplie quelques jours avant la déclaration de faillite.

Le syndic repousse la demande : il invoque l'article 1328 du Code civil aux termes duquel « Les actes sous seing privé n'ont de date contre les tiers que du jour où ils ont été enregistrés... » et il ajoute que l'enregistrement de la reconnaissance de dette ayant été effectué à une date suspecte, quatre jours avant la faillite, cet acte ne peut avoir d'effet pour la masse créancière, les tiers dans l'espèce.

Le tribunal a mis la cause en délibéré.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 30 janvier 1858

Présidence de M. PARENTY, vice-président.

« LA CENTRALE »

Dans son audience d'hier, le tribunal civil de Lille a eu à juger un procès intéressant un grand nombre de nos concitoyens, assurés à la Société *la Centrale*.

Par un traité en date du 11 août 1882, *la Centrale* céda à une autre Compagnie d'assurances *la Réparation*, les primes exigibles à partir du 1er septembre 1882 à la charge pour *la Réparation* de supporter tous les sinistres qui pourraient se produire à partir de cette époque.

Il était en outre stipulé expressément que cette cession des primes ne concernait que le portefeuille de province, *la Centrale* se réservant complètement le portefeuille de Paris.

Un certain nombre d'assurés de *la Centrale*, se basant sur le traité du 11 août 1882, refusèrent de payer les primes qui leur furent réclamées : d'après eux, en effet, il y avait eu cession complète et entière du portefeuille et suppression de la Cie *la Centrale*.

Cette dernière assigna un des récalcitrants et par jugement en date du 1er juillet 1887, M. le juge de paix du canton Sud-Est condamnait l'assuré à payer les primes et les frais. Entre autres motifs, le jugement disait qu'une cession qui se limite aux risques et aux primes se confond avec la réassurance, et ne peut dès lors entraîner la suppression ou la nullité de la Compagnie.

Appel fut interjeté devant le tribunal civil de Lille qui, confirmant purement et simplement les motifs des premiers juges, a donné gain de cause à *la Centrale*.

* *

Dans la même audience, le tribunal jugeant correctionnellement a eu à réprimer un de ces faits qui se produisent si souvent depuis quelque temps.

Il y a huit jours, le sieur Désiré Lebleu comparaissait devant le tribunal comme prévenu de vagabondage et de bris de clôture. Ses réponses furent si incohérentes que le tribunal crut devoir remettre l'affaire afin de faire examiner l'état mental de ce malheureux. Le médecin commis ayant conclu à une responsabilité pleine et entière de l'individu soumis à son examen. Lebleu revenoit aujourd'hui devant le tribunal.

« Vous êtes tous de la canaille, s'écrie-t-il, les juges qui veulent faire passer un homme pour fou alors qu'il ne l'est pas sont de la crapule, des s..... des p...» et autres aménités du même genre.

— Voyons, Lebleu, lui fait observer M. le président, n'empirez pas votre situation, vous vous exposez à une peine sévère. Regrettez-vous ce que vous venez de dire ?

Lebleu persistant à outrager les magistrats, le tribunal le condamne pour ce fait à 2 ans de prison et pour le vagabondage à 3 mois, MAITRE LESEC.

NORD

Dunkerque. — *En mer.* — On a encore à la mémoire, la perte de la goëlette française l'*Amiral l'Hermite*, capitaine Bernard du port de Dunkerque, qui, avancé pour la pêche de la morue en Irlande, a été coulé en sortant du port de Dunkerque par le steamer anglais *Rauzanni* qui avait quitté Dunkerque pour Rotterdam.

La Cour de Londres vient d'examiner cette affaire; il en résulte des blâmes pour les deux capitaines; le *Rauzanni* a en outre été condamné à payer les frais de procédure.

— *La mutinerie* à bord du trois-mâts anglais *Annis-M-Law* en rade de Dunkerque. — Ce navire a opéré son entrée au bassin à midi. C'est seulement ce matin, que le capitaine a pu se rendre à bord de son navire, avec le remorqueur *Juliette Marie* qui a rentré le trois-mâts au port.

Arrivé à bord, le capitaine apprit de son second que selon les ordres qu'il lui avaient donné, durant son absence, il avait ordonné à l'équipage de déverguer les perroquets, ce à quoi douze d'entre eux se refusèrent catégoriquement.

Avec une énergie peu commune, le second menaça ces 12 insubordonnés de ne leur donner pour toute nourriture que du pain et de l'eau jusqu'au moment où ils exécuteraient le travail commandé; ils acceptèrent cette vie pendant 36 heures, au bout desquelles ils se mirent au travail.

Ces 12 matelots comme nous l'avons déjà dit, auront à répondre devant le tribunal maritime, de leur mauvaise conduite.

— *Au port.* — Cet après-midi, est entré au port, le nouveau bateau de la Compagnie des Chargeurs Réunis, le *Cordoba*, venant d'accomplir son premier voyage de la Plata à Dunkerque. Ce magnifique steamer est porteur de 2,400 balles laine pour Dunkerque et de diverses marchandises.

BELGIQUE

Mouscron. — *Concert du Casino.* — Décidément les pauvres de Mouscron ont eu à se féliciter de la journée de Dimanche. Après le concert du Cercle, dont nous avons parlé hier, la société chorale de Mouscron,à son tour,offrait à ses membres protecteurs et honoraires, un concert au profit des pauvres de la ville. Plusieurs artistes et l'*Union des Travailleurs* de Roubaix, dont on connait le mérite, avaient prêté leur bienveillant concours à cette œuvre de bienfaisance.

Le chœur, *La Terre* a été bien enlevé par la société chorale de Mouscron.

M. Monniez,dans *Le premier jour de bonheur* et surtout dans le *Songe d'une nuit d'été* a montré toutes les ressources de sa puissante voix et a été chaleureusement applaudi.

La Vie d'une Rose et le *Combat Naval*,ce chœur à large envergure, exécutés par l'*Union des Travailleurs*, de Roubaix, ont soulevé les bravos bien mérités du nombreux auditoire.

Mme Sion-Deschamps, a qui on n'a pas ménagé les applaudissements, a bien phrasé l'exquise *Chanson de Mai*, de Meyerbeer et a su faire ressortir l'idée puissante et dramatique du *Quentin Durwart*, de Gevaert.

M. Paternoster, dans la *Fantaisie espagnole* et le *Caprice hongrois* a montré une supériorité qui lui a valu le plus brillant succès.

La verve et le brio de M. Desquiens,tour à tour, plaisant, fin et spirituel, a déridé ses nombreux auditeurs et s'est montré à la fois, bon chanteur et mimique impayable.

Mademoiselle Parent, dans ses délicates fonctions d'accompagnatrice, a eu sa part de succès.

Un bal des plus animés,qui a terminé cette fête, s'est prolongé bien avant dans la soirée.

M. Eugène Lefebvre le propriétaire de la Grande Maison de blanc à Bruxelles, dont nous avons annoncé la mort,a fait en Belgique pour ses employés et les pauvres ce que Mme Boucicaut a fait en France.

Comme elle,fils de ses œuvres, il avait su apprécier ses modestes collaborateurs et les bienfaits d'un héritage partagé entre les pauvres et ceux qui l'avaient aidé à acquérir cette fortune acquise par l'intelligence et le travail.

Entre dans la carrière commerciale, à l'âge de 16 ans, sa précoce énergie lui valut bientôt la réputation de probité, d'intégrité et de capacité qui n'a jamais reçu la moindre atteinte.

Après avoir été employé et intéressé dans le Louvre, à Paris, il arriva à Bruxelles où il fut bientôt à la tête d'entreprises se chiffrant par millions,qui lui valurent une influence prépondérante dans les industries linière et cotonnière. Mu par ce principe,que tout ce qui peut se produire dans un pays *doit être tiré de son sein*, M. Lefebvre fonda de nombreux ateliers de lingerie, chemiserie, broderie, etc., sources de bien-être pour les ouvrières.

Comme homme public, il fut laborieux et honnête, comme homme privé il fut admirable ; il faisait le bien sans ostentation, visitait les mansardes, était très tolérant pour tous et faisait partie de toutes les sociétés de bienfaisance.

Son testament est le couronnement de cette existence vouée au bien.

A ses employés il lègue une somme considérable, aux pauvres de Bruxelles il lègue une rente et dote plusieurs communes d'hospices.

De pareils exemples ne sauraient être passés sous silence.

Il faut honorer la mémoire de ces gens de bien, qui travaillent au bien-être national en employant une fortune conquise par le travail à récompenser le dévouement et à soulager l'infortune.

Bruges. — M. Julien de Clercq, représentant de l'arrondissement de Bruges est mort, dimanche.

Courtrai. — On vient d'arrêter à Courtrai deux tisserands, le père et le fils, travaillant l'un à Menin l'autre à Halluin. Ils y étaient venus vendre ici deux pièces de toile volées par eux chez leurs patrons.

Réunion socialiste à Molenbeeck-Saint-Jean.— Les socialistes de cette commune ont décidé de lutter avec énergie aux prochaines élections pour le conseil des prud'hommes.

Une grande réunion avait été convoquée dimanche, au *Cheval noir*.

Plusieurs orateurs, parmi lesquels M. Doyen, conseiller communal, prirent la parole dans ce meeting, mais ils n'eurent à déployer leur éloquence que devant un public aussi froid que la température.

Affreux accident à Bruxelles. — Un ouvrier de la gare du Nord traversait dimanche l'une des voies, lorsqu'un express entra en gare. Le machiniste du train fit fonctionner le sifflet d'alarme et serra les freins. Mais il était trop tard; l'ouvrier fut renversé par la machine et affreusement mutilé.

Le malheureux avait les deux jambes et le bras droit coupés.

Crime à Courcelles. — Samedi matin, on a trouvé, à l'extrémité de la commune de Courcelles dans un petit bois de sapins, le cadavre d'un individu à qui on avait logé une balle de revolver dans la tête. Le corps n'a pas tardé à être reconnu.

L'enquête qui a eu lieu à la suite de cette découverte a permis d'établir d'une façon presque certaine qu'on se trouve en présence d'un crime épouvantable. La victime habite Forchies-la-Marche avec sa mère veuve et sa sœur.

Jeudi, il quitta le puits n° 3, vers 7 h. 1/2 du soir ; il était porteur du montant de sa quinzaine et de sa montre qui lui ont été enlevées.

Anvers. — Le journal l'*Escaut* d'Anvers, relate le bruit d'après lequel, soit par suite du retard apporté dans l'exécution des travaux, soit par d'autres causes, l'ouverture du grand concours, de Bruxelles subira un ajournement d'un mois.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Séances des 29 et 30 janvier 1888

DESIGNATION DES CAISSES	VERSEMENTS Nomb.	Nouv. livret	Sommes	REMBOURSEM. Nomb.	Sommes
Tourcoing, dimanche.	106	22	26.246 »	85	18 099 81
Tourcoing, lundi......	72	16	20 915 »	61	17 554 69
Blanc-Seau...........	3	2	2.300 »	4	187 »
Halluin..............	11	0	2.745 »	23	2 709 43
Linselles............	28	7	16.470 »	45	6.373 47
Roncq................	11	1	977 »	35	6.133 70
Bondues..............	2	0	610 »	9	2 430 94
Bousbecques..........	6	9	628 »	6	4.234 55
Neuville.............	6	3	3 925 »	»	»
Mouveaux.............	3	2	200 »	»	»
Totaux......	248	53	75 016 »	272	57.723 59

Administrateurs du mois de janvier 1888 : A Tourcoing, MM. Duhamel-Dujardin, G. Lombard, Fidèle Carette et Jules Devienne. — Au Blanc-Seau, M. D. Cocheteux. — A Halluin, M. L. Odou. A Linselles, M. H. Dumortier.— A Roncq, M. L. Decottignies. A Bondues, M. Delefosterie. A Bousbecque, M. Dalle-Leroux A Neuville, M. A. Dewitte. A Mouveaux, M. J.-B. Lepers.

Ordre de service de la Caisse-Mère

HEURES des séances	HEURES des versements	HEURES des remboursem.
Dimanche de 9 h. 1/2 à midi	de 9 h. 1/2 à 11 h.	à partir de 11 h. 1/4
Lundi de 5 h. à 6 h. 1/2	de 5 h. à 5 h. 3/4	à partir de 6 heures

Les demandes de remboursements et le règlement des livrets se font pendant toute la durée des séances.

Bureaux à la Mairie, porte à droite du perron de l'Hôtel de Ville. *Le Caissier*, A. PAILLARD.

ETAT-CIVIL ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 30 janvier.* — Gustave Foulon, rue des Arts, 56. — Augustine Demiddeleir, rue de la Lys, cour Destailleur, 3.— Edmond Uyttendaele, rue de la Limite, 5. — Bonaventure et César Degobert, jumeaux, rue de Charlemagne, 67. — Céline Hélin, rue de Lannoy, fort Desprez, 2. — Oscar Willemin, rue de la Barbe d'Or, cour Gossez, 3. — Anna Walgraef, rue Wagram — Reine Lepers, rue de Tourcoing, 154 — Désiré Boucau, rue du Fontenoy, cour Moreau, 14. — Léontine Wouters, rue du Fort, 21. — Julien Dutoit, Hôtel-Dieu. — Achille Blomme, Hôtel-Dieu. — Maurice Lemaitre, rue de Mouveaux, ... — *Mariages.* — Pierre Segard, 31 ans, fabricant de chapeaux, rue Saint-Pierre, 40, et Julie ...stemme, 25 ans, sans profession, rue Decrest... — Jean-Baptiste Catteau, 33 ans, tisserand, à Wattrelos, et Mérantine Coquet, 35 ans, tisserande rue des Arts, 212. — *Déclarations de décès du 30 janvier.* — Hortense Carré, 40 ans, sans profession, Grande-Rue, 30. — Sophie Demarque, 33 ans, ménagère, sentier du Ballon, cour Caby, 8. — Emile Lecomte, 10 mois, rue de Jemmappes, cour Cruybeke, 3. — Gremmens, présenté sans vie, rue Cristophe Colomb, 49. — Mélanie Vandemeulenbroucke, 44 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 22 au 29 janvier.* — Gustave Leblanc, rue d'Enfer. — Palmyre Coutte, Plouys. — Alphonse Vanwyngène, Place. — Henri Desmulier, Grimonpont. — Alphonse Moulard, Cretinier. — Blanche Lingier, Breuil. — Charles Piroo, Sartel. — Hortense Doutreluigne, Sartel — Henri Tonneau, Laboureur. — Marie Nutte, Bas-Chemin. — Jean Castelain, Bas-Chemin. — Alfred Pauwels, Sartel. — Marie Dubois, Ilo-Marie. — *Publications de mariages.* — Denis Decourcelle, 30 ans, tisserand, et Marie Lepoutre, 30 ans, bobineuse. — Désiré Delcroix, 24 ans, cabaretier, et Hélène Spriet, 21 ans, sans profession. — Jules Delcroix, 25 ans, maçon et Eugénie Defever, 22 ans, sans profession. — Etienne Desfontaine, 26 ans, tisserand, et Clémentine Codron, 23 ans, tisserande. — Alphonse Deltour, 25 ans, tisserand, et Zoé Darthoo, 34 ans, ménagère. — Moïse Boitel, 24 ans, tisserand, et Flore Malfait, 21 ans, tisserande. — *Mariages.* — Henri Favorelle, 28 ans, domestique, et Elise Salembier, 21 ans, tisserande. — Jean-Badtiste Carlier, 22 ans, apprêteur, et Juliette Lefebvre, 28 ans, tisserande. — Louis Defrennes, 24 ans, tisserand et Lydie Dubois, 23 ans. tisserande. — Jean Baptiste Herminet, 25 ans, apprêteur, et Maria Beuscart, 27 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 22 au 29 janvier.* — Charles Loncke, 50 ans 9 mois, charpentier, Saint-Liévin. — Angèle Nuttin, 1 an 10 mois, Sartel. — Elise Duthoit, 1 an, Sainte-Marguerite. — Sidonie Hancq, 35 ans 11 mois, ménagère, rue Saint-Joseph — Fidele Hespel, 78 ans 7 mois, sans profession, Vieille-Place — Flore Delaissez, 18 ans 10 mois, couturière, Breuil.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 16 au 29 janvier.* — Suzanne Quesnoit, rue de Lille. — Constant Braque, rue de la Mackellerie. — Marie Carlier, rue des Ogiers. — Germain Vanhamme, rue de Bapaume. — Victor Leclercq, rue du Nord. — Richard Plamont, rue Verte — Jules Gheysen, rue des Ogiers. — Marie Dedeurwaeder, rue Basse. — Marguerite Lefebvre, rue Verte — Fernand Chotieau, rue de Lille — Adolphe Roy, rue Saint-Jacques. — Elise Risselin, rue Verte. — Léon Hermans, rue de la Mackellerie. — Pierre Blomme, rue de Lille. — Jeanne Dhalluin, rue de Belfort. — Fernand Degraeve, rue de Roubaix. — *Publications de mariages.* — Isidore Vanderstichele, 31 ans, boucher, et Romanie Vandenbroucke, 35 ans, sans profession, à Kemmel, Belgique — Victor Defrenne, 23 ans, cordonnier, et Adronie Eggermont, 23 ans, servante, à Wasquehal. — Eugène Leger, 24 ans, instituteur adjoint, et Mathilde Wante. 27 ans, sans profession. à Roubaix — Paul Hooreman, 28 ans, boulanger, et Adolphine Leplat, 20 ans, sans profession. — Jules Dezchacht, journalier, à Bruges, et Victorine Ghyoot, dentellière à Croix. — *Mariages.* — Jules Spriet, 27 ans, rentreur, à Roubaix, et Palmyre Leroux, 26 ans, bobineuse, à Croix. Augustin Dernonceur, 35 ans, teinturier, à Flers, et Rosine Destombes, 46 ans, journalière, à Croix. — *Déclarations de décès du 16 au 29 janvier.* — Oscar Carette, 20 ans 10 mois, rue de Lille — Leclercq, présenté sans vie. — Léontine Prouvost, 31 ans, rue de Wasquehal.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 28 janvier.* — Pauline Delmasure, rue du Moulin-Fagot —Léontine Gaermynck, rue Fin de la Guerre. — Claire Duhamel, rue de la Cloche. — Charlotte Dassonville, rue du Tilleul. — Julienne Favier, rue Tossée — *Du 29.*— Louis Dervaux, rue des Parvenus. — Marceau Strubbe, sentier de Roncq. — Madeleine Desrousseaux Croix-Rouge. — Joséphine Bossut, rue de la Latte. — Gabrielle Gons, rue de Wattrelos. — *Du 30.* — Joseph Druez, blanche Porte. *Déclarations de décès du 28.* — Jules Couroubla, 11 mois 1/2, Marlière. — Honore Bouche, 76 ans 3 mois, rentier, rue de Guisnes. — Marie Lebrun, 46 ans 10 mois, sans profession, chemin de la Poteuce, — Emile Fiament, 23 ans 11 mois, tisserand, hôpital civil. — Henri Delesalle, 69 ans, sans profession, hospice général. — *Du 29.* — Hubert Taupe, 2 mois 25 jours, rue d'Anvers. — Rosine Lepoutre, 14 ans 3 mois, Croix-Rouge. — Henri Piat, 2 jours rue du Clocher. — *Du 30.* — Blanche Catry, 1 mois, rue du Bus. — J.-B. Rousseau, 66 ans, messager, Hallot. — Félicie Weens, 1 an 7 mois, rue de la Dime.

BONDUES. — *Declarations de naissances du 22 au 28 janvier.* — Alphonse Soenen, au Mont. — Jeanne Marceau, la Quenneville.— Marie Christiaens, au Mont —Alphonse Croix, au Jambon.— Marie Six, rue du Bosquiel.—Emile Meurillon, chemin des Cordonniers.

NEUVILLE-EN-FERRAIN — *Déclarations de naissances du 15 au 29 janvier* — Ernest Vervacke, au Berquier. — Marie Dezyn, au Bailly. — Victor Becker, Vieille-Motte — Gustave Hanssens, Berquier. — Victor Rœlens, Risquons-Tout. — Marie Verhelst, Durmont. — Angèle Callens, Berquier. — *Déclarations de décès.* — Léocadie Ghesquière, 57 ans 4 mois, Place. — Amand Byttebier, 83 ans, au Berquier. — Paul Coone, 13 jours, chemin des Forts.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MAZURE-CARRÉ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hortense-Emilie CARRE, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1888, dans sa 41e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 1er février, à 9 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 2 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 1er, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 30.

Les amis et connaissances de la famille DELFOSSE-CLARISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Cécile DELFOSSE, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 30 janvier 1888, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 2 février, à 9 heures, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau). — L'assemblée à la maison mortuaire, 69, rue du Fresnoy, près du pont du Fresnoy.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 1er février 1888, à dix heures, pour le repos de l'ame de Dame Pélagie-Joseph LIAGRE, veuve de M. Cyrille BOYAVAL, décédée à Roubaix, le 11 janvier 1888, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Des obits seront célébrés en la même église : vendredi 3 février, à 7 heures 1/2, obit de la Confrérie du Sacré-Cœur; à 8 heures, Obit de la Conférence des Dames de Saint-Vincent de Paul; samedi 4, à 7 heures, obit de la Confrérie de Notre-Dame des Victoires; à 7 heures 1/2, obit de la Confrérie de Notre-Dame du Saint-Suffrage; mardi 7, à 7 heures, obit de la Confrérie de Notre-Dame de la Bonne Mort; à 7 heures 1/2, obit de la Confrérie du Saint-Sacrement. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 1er février 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Marie-Françoise POLLET, veuve de M. François SCREPEL, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1887, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TERRIBLE HIVER AUX ÉTATS-UNIS

Une horrible température désole depuis quelques jours la région du nord-ouest américain.

Les nouvelles qui en arrivent de jour en jour sont toutes plus désolantes les unes que les autres. Dans la seule journée du 12 janvier, on a constaté que plus de 140 personnes sont mortes gelées dans des circonstances particulièrement atroces.

L'épouvantable *blizzard* — c'est ainsi qu'on appelle les ouragans de neige, qui sont de véritables *simouns* glacés — a fondu sans prévenir sur le territoire de Dakota, le mercredi 11 janvier.

Au lever du soleil, tout était joie et sourire — d'hiver, bien entendu — sous le ciel du Dakota. L'air était aussi pur, le firmament aussi brillant que du cristal. L'horizon était net de tout nuage; le vent soufflait du sud, tiède et presque carressant, et bien avant que le soleil fut au milieu de sa course, il s'était produit un dégel dont les fermiers s'empressèrent de profiter pour quitter leurs demeures et se rendre dans les petites villes avoisinantes, où les appelaient des intérêts divers.

Tout à coup, vers midi, on vit un gros nuage noir raser l'horizon, aux environs de Stoloff, puis s'étendre comme une large et sombre nappe de l'Ouest au Nord.

D'abord, on y fit peu attention; mais une heure s'était à peine écoulée, que le petit nuage s'était fait monstrueux et recouvrait tout le ciel d'un voile épais de deuil. La neige commença alors à tomber, fine, épaisse, aveuglante; puis le vent se leva, furieux, et commença à balayer la contrée à l'instar d'un cyclone. C'était le *blizzard*, le tueur d'hommes, de femmes et d'enfants!

En même temps, le mercure fit une effroyable chute, et de 3° centigrades au-dessus de zéro, tomba, sur les cinq heures du soir, à 35° au-dessous. Et le vent redoublait de furie ; la neige tombait en nappes épaisses, mais brisées, réduites en une poussière infinitésimale et glacée qui coupe la respiration à toute créature et la condamne sans rémission à la suffocation et à la mort. Malheur à qui se trouvait alors dans la plaine ! A quarante pas, vous n'eussiez pas vu un éléphant ; à six pieds de distance, vous ne pouviez entendre la voix d'un de vos semblables, tant le mugissement du *blizzard* remplissait de son vacarme l'air chargé de neige et de glaçons.

Toutes les lignes de chemins de fer du Dakota, du Minnesota et de l'Iowa, du Nebraska et du Wisconsin, — sur un parcours de centaines de milles, — furent bloquées en moins de quelques heures; les poteaux du télégraphe jonchèrent la plaine, et du 11 au 13, on ne put rien voir, rien entendre, rien savoir des horreurs qui se déroulaient dans cette nuit factice de soixante heures, où périrent tant d'infortunes et où s'accomplirent ... des actes d'héroïsme qu'on apprend aujourd'hui les larmes aux yeux, le cœur serré ... par l'émotion la plus intense.

Miss J... Jacobson, une institutrice de Stoloff, voyant la tempête surgir, licencie son école et se met en route vers sa demeure avec un de ses petits élèves. On vient de les retrouver ensevelies dans un petit ravin. La pauvre jeune femme tenait encore enlacée dans ses bras l'enfant qu'elle avait voulu protéger. De sa jupe relevée,elle l'avait réchauffée à ses propres risques. De sa main droite, tout en enserrant l'enfant, elle avait saisi sa propre robe au-dessous de la gorge, comme pour se soustraire à la strangulation. Mais sur ses lèvres glacées régnait encore le dernier sourire qu'elle avait dû faire à la petite morte,au moment suprême.

Ailleurs, un petit garçon et une petite fille qui, eux aussi, revenaient de l'école, près de Gary, ont été trouvés couchés l'un près de l'autre, la main dans la main, les yeux vitreux et largement ouverts dans la direction du ciel.

Ailleurs encore, sept fermiers, qui revenaient du marché, ont été surpris par le *blizzard*, avec leurs chevaux et leurs voitures, et hommes et bêtes ont péri dans la tourmente. Mme Knutson, la femme de l'un d'eux, a voulu partir à sa rencontre la nuit ; le froid l'a tuée raide à cinquante pas de sa maison.

Je n'en finirais pas si je voulais vous dépeindre cette calamité du Nord-Ouest.

Tout est étrange ici, même les mille façons toutes spéciales dont on peut y mourir.

TRIBUNAUX

M. VIGNEAU DEVANT LA COUR DE CASSATION

La Cour de cassation, constituée en conseil supérieur de la magistrature, a entendu, hier, M. Vigneau.

Les déclarations de M. Vigneau ont été des plus concluantes, des plus décisives.

Il a été absolument démontré que les faits reprochés à M. Vigneau étaient connus du parquet et du ministère depuis quarante-huit heures déjà, lorsqu'il a été destitué après une entrevue du procureur général et du garde des sceaux, dans le but manifeste d'empêcher l'arrestation imminente de M. Wilson.

Les explications de M. Vigneau ont produit une impression telle qu'il eût été certainement acquitté malgré le réquisitoire très violent du procureur-général, si l'arrêt eût été rendu aussitôt après.

Mais on a obtenu la remise du prononcé à aujourd'hui, dans l'espoir de peser isolément sur les membres du tribunal.

Néanmoins, il est probable que M. Vigneau sera acquitté, où ne sera condamné qu'à la peine la plus minime, c'est-à-dire à la réprimande.

C'est probable, notamment pour ce motif que M. Vigneau a tout prêt un mémoire écrasant dont la commission d'enquête de la Chambre sera immédiatement saisie, en cas de condamnation tant soit peu rigoureux.

Le parquet, le garde des sceaux, le ministère entier ont tout intérêt à éviter une extrémité aussi redoutable pour eux.

CHOSES ET AUTRES

A bord d'un transatlantique :

Un passager se plaint du peu de place dont il jouit dans sa cabine.

— C'est comme ça, lui dit un vieux marin : au large on est toujours à l'étroit !

* *

Cueilli dans le feuilleton d'un journal du soir :

« Corneloup abattit le notaire d'un coup de casse-tête, puis il s'empara de son portefeuille et de sa montre.

» Mais il fut pris soudain d'un étourdissement.

» Qui de nous, dans un pareil moment, n'a pas éprouvé une seconde de vertige ?...»

* *

M. de Calinaux se présente, hier, au vestiaire du théâtre des Variétés et réclame son pardessus à l'ouvreuse.

— Quel numéro avez-vous? lui demande celle-ci.

— Ma foi, j'ai oublié de le regarder, répond M. de Calinaux.

— Alors ayez l'obligeance de me remettre votre numéro.

— Je ne demanderais pas mieux ; mais pour être sûr de ne pas le perdre, je l'ai mis dans la poche de mon pardessus.

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

10 centimes la Livraison
EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 1421 2719

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC. 3

FABRIQUE DE VITRAUX. — **Robert et Jardez**, boulevard de Cambrai, 12, précédemment rue Sébastopol. 537

Mercerie en gros. *A la Navette d'or*, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, Roubaix. **Fournier-Chius.** Articles recommandés : brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. Bijouterie deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse de Santerre.
A partir du premier janvier, les magasins seront transférés rue Nain, n° 6.

Fabrique de chapeaux de feutre et soie. **Pierre Segard,** 40, rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage, Roubaix. 517

Photographie Elkan, rue Pellart, 74. Roubaix. Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-miniature. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 fr. 519

Lemay, changeur, 55, rue des Champs, Roubaix. Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations par spéculation, de jeu, c'est-à-dire le terme, et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 heures matin à 7 heures soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

Papiers et Sacs. — **Montens-Deschauwer** 51, rue Daubenton, Roubaix. — Papiers en tous genres. 522

Delgrange-Belpalme, *ébéniste*, rue Saint-Joseph, 72 bis, Roubaix (près l'église des Pères). — Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. Réparations de meubles soignées. 525

François Delombaerde, *horticulteur à Mouveaux.* Arrangement et entretien de jardins et parcs par abonnements ou à la journée. Tailles d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

ZURICH, compagnie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. La Compagnie Zurick a pris part au reglement de la catastrophe du 5 novembre 1883, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres. — Direction particulière **M. L. Duthoit,** 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 5

Paul Honoré, rue des Fabricants, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 534

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX.
Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17 Roubaix